



COLLÈGE
ANDRÉ-GRASSET

Déclaration de services aux personnes victimes au sein du Collège André-Grasset

Crée le 27 juin 2022

Table des matières

1. Nom de l'organisation	3
2. Notre mission	3
3. Services offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles	3
4. Nos engagements.....	4
5. Mécanisme de plainte quant aux services offerts par le Collège.....	5
6. Coordonnées du Collège.....	6

1. Nom de l'organisation

Collège André-Grasset

2. Notre mission

Fondé en 1927 par les Prêtres de Saint-Sulpice, le Collège André-Grasset est un établissement d'enseignement privé d'ordre collégial ayant pour mission de préparer sa communauté étudiante aux études universitaires. Son héritage sulpicien mettant l'accent sur l'importance du dialogue et de la coopération persiste encore aujourd'hui et en fait un milieu d'apprentissage unique et chaleureux. Dans un esprit d'accompagnement, le Collège te propose un milieu de vie épanouissant, créatif et novateur qui favorisera ton développement global. Grasset est fier, de par ses valeurs de respect et d'ouverture, de contribuer à former des instigateurs, des experts et des acteurs qui mèneront au changement.

3. Services offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles

Les services sont offerts aux victimes, aux témoins actifs et à l'ensemble de la communauté collégiale. Un guichet unique en matière de violences à caractère sexuel est disponible au Collège André-Grasset. Les services offerts sont les suivants :

- Information, accueil, écoute
- Soutien psychosocial ou coaching
- Proposition de mesures d'accommodement au Collège de concert avec des ressources professionnelles adéquates.
- Accompagnement dans le dépôt d'une plainte administrative (auprès du Collège) ou judiciaire (auprès de la police)
- Référencement vers d'autres services et organismes et transmission d'information

Un guichet unique en matière de violences à caractères sexuel est aussi disponible pour les membres du personnel du Collège. Les services offerts sont les suivants :

- Information, accueil, écoute
- Proposition de mesures d'accommodement au Collège de concert avec des ressources professionnelles adéquates.
- Accompagnement dans le dépôt d'une plainte administrative (auprès du Collège) ou judiciaire (auprès de la police)
- Référencement vers d'autres services et organismes et transmission d'information

Pour faire appel au guichet unique en matière de violences à caractère sexuel, deux personnes-ressources sont disponibles, pour les étudiants et les membres du personnel.

Pour les étudiantes et étudiants	Pour les membres du personnel
<p>Sophie Rioux Oliver, Intervenante psychosociale</p> <p>Local : A-313 Téléphone : 514 381-4293, poste 3316 Courriel : MIO, sroliver@grasset.qc.ca ou guichetvac@grasset.qc.ca Horaire régulier : Lundi, mercredi et vendredi de 8 :30 à 16 :30</p> <p>Ou en remplissant le formulaire : https://form.jotform.com/212287251557054 (également disponible sur la communauté Omnivox)</p>	<p>Patrice Boire, Directeur des ressources humaines</p> <p>Local : B-301 Téléphone : 514 381-4293, poste 3275 Courriel : pboire@grasset.qc.ca Horaire régulier : Du lundi au vendredi de 8 :30 à 16 :30</p> <p>Ou en remplissant le formulaire : https://form.jotform.com/212287251557054 (également disponible sur Webdo)</p>

4. Nos engagements

Nous nous engageons à :

- Respecter la confidentialité : le Collège prend les mesures nécessaires afin d’assurer la plus grande confidentialité dans les services qu’il offre aux victimes. Entre autres, la personne-ressource valide le nom des personnes qui ont accès à l’information sur tout dévoilement ou contenu de plaintes. Les personnes impliquées dans la situation ne transmettent que les renseignements essentiels aux personnes concernées, et ce, toujours avec l’accord de la personne victime.
- Offrir un service dans le respect de la personne : le Collège s’engage à offrir un accueil personnalisé ainsi qu’une écoute attentive des préoccupations des personnes victimes.
- Respecter les délais :
 - Les services d’accueil, de référence, de soutien et d’accompagnement à la victime sont offerts dans un délai maximal de 7 jours suite à la demande la personne victime.
 - Les plaintes administratives des personnes victimes envers les personnes mises en cause sont traitées dans un délai maximal de 90 jours.

5. Mécanisme de plainte quant aux services offerts par le Collège

L'étudiant.e ou le membre du personnel qui n'est pas satisfait des services offerts aux victimes doit d'abord communiquer avec :

- le directeur des études, Alain Desparois, s'il est **étudiant.e**
- le directeur général, Patrick Caron, s'il est **membre du personnel**

a) Personnes-responsables :

Pour les étudiantes et les étudiants

Au Collège, le directeur des études est la personne responsable du traitement des plaintes concernant les services offerts aux personnes victimes qui étudient au Collège.

Alain Desparois
Directeur des études
adesparois@grasset.qc.ca
514-381-4293, poste 3272

Pour les membres du personnel

Au Collège, le directeur général est la personne responsable du traitement des plaintes concernant les services offerts aux personnes victimes qui sont membres du personnel.

Patrick Caron
Directeur général
pcaron@grasset.qc.ca
514-381-4293, poste 3278

- b) La personne doit présenter sa plainte par courriel, en précisant les éléments suivants :
 1. Les services reçus
 2. Le nom de la personne du Collège concernée par la plainte;
 3. Une brève description de la plainte
 4. Les attentes vis-à-vis la présente plainte
- c) Le droit de la personne victime d'être informée de l'issue de sa plainte
- d) Le Collège dispose de 90 jours pour traiter la plainte

6. Coordonnées et heures d'ouverture du Collège

Collège André-Grasset

1001, boul. Crémazie Est

Montréal, Québec, H2M 1M3

514 381-4293

Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30